



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Manque de produits anesthésiques dans les établissements de santé

Question écrite n° 30004

### Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation préoccupante du risque encouru par les établissements de santé en raison du manque de produits anesthésiques. Depuis le début de la crise sanitaire générée par le covid-19, des mesures exceptionnelles ont été prises. Tel est le cas de l'adoption des mesures barrières, de la fermeture des frontières, de la mise en place du confinement. De plus, l'État a procédé à la réquisition et au rationnement de cinq produits anesthésiques utilisés massivement afin de soigner les personnes touchées par le covid-19. Si ces mesures d'urgence ont permis de sauver de nombreuses vies, la situation est à ce jour préoccupante pour de nombreux établissements de santé. Pour cette raison, ces derniers tant publics que privés ont, depuis le 16 mars 2020, dû annuler des interventions « non urgentes » et procéder à une mise à l'arrêt importante des soins courants. L'activité médico-chirurgicale reprend progressivement, avec prudence et responsabilité, compte tenu des défis posés par le contexte épidémique si singulier, mais fait face au défi de produits anesthésiques suffisants. Les établissements de santé sont en tension. Les conséquences de cette situation sont le risque d'une vague de mortalité non liée à l'épidémie en tant que telle mais à ses conséquences par une prise en charge décalée de certaines pathologies ainsi que par leur dépistage tardif de ces dernières risquant d'aboutir sur des diagnostics, par exemple, de cancers plus avancés et *de facto* un risque accru de surmortalité. Pour y répondre, les produits anesthésiques sont essentiels afin de traiter les malades et d'apporter une solution adaptée. Leur manque rendra plus compliquée la reprise de l'activité hors covid-19. De plus, la commande de produits anesthésiques se fait principalement hors du territoire, en Chine ou encore en Inde. La chaîne d'approvisionnement s'en trouve dès lors perturbée, dans un contexte de commande mondiale anormalement élevée. Le risque de pénurie menace donc à ce jour et devrait durer pour une période minimale de six mois voire une année. Aussi, elle lui demande de préciser la stratégie de l'État concernant le défi posé par la tension des produits anesthésiques au sein des établissements de santé ainsi que la stratégie adoptée pour garantir un approvisionnement effectif de ces derniers pour les mois à venir.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30004

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2020](#), page 3770

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)